

*Vers un
nouveau pic
d'inflation ?*

SOMMAIRE

1. **Éditorial**

Plus que jamais, défendre le 1^{er} mai.

2. **Actualité**

Le taux de pauvreté baisse-t-il lors du départ à la retraite ? Une analyse parcellaire et un peu biaisée de la DREES!

3. **Actualité**

Vers un nouveau pic d'inflation ?

4. **Société**

1000 et un territoires de fraternité.

5. **Santé**

Programme national OSE 2050.

6. **Santé**

Protection sociale : des retraités bien couverts par les complémentaires santé, mais à quel prix ?

7. **Consommation**

Prélèvements bancaires abusifs.

Billet d'humeur

1^{er} mai : les conseils avisés de M. Tanguy.

8. **Histoire**

Il y a 40 ans, la catastrophe de Tchernobyl.

Le Alf du mois.



Éditorial : Plus que jamais, défendre le 1^{er} mai

Le 1er mai est un symbole fort des conquêtes sociales du mouvement ouvrier et syndical. Il est historiquement lié aux luttes pour la réduction du temps de travail, tant au plan international que dans l'histoire du mouvement syndical français.

La remise en cause de ce jour férié chômé et payé constituerait une atteinte grave à l'un des conquies sociaux les plus symboliques du siècle écoulé.

Le 1er mai trouve son origine dans les luttes pour la journée de 8 heures engagées par le mouvement ouvrier dès 1886 aux États-Unis. En France, son histoire est tragiquement marquée par la fusillade de Fourmies le 1er mai 1891, qui fit neuf morts (dont deux enfants) et trente-cinq blessés parmi les manifestants qui revendiquaient aussi la journée de huit heures.

En France, le premier mai, journée revendicative traditionnelle pendant la première moitié du XXe siècle est devenu un jour férié chômé et payé pour tous les salariés en 1948.

C'est ce droit à une journée chômée et rémunérée que le gouvernement et les parlementaires qui le soutiennent ont tenté de remettre en cause par une manœuvre politicienne douteuse, au nom de la liberté du travail.

La détermination des organisations syndicales, et la menace d'une censure du gouvernement ont eu raison de ce projet néfaste.

Le ministre du Travail et des Solidarités a confirmé, lundi 13 avril, qu'aucune commission mixte paritaire ne serait convoquée pour accélérer le vote du projet de loi sur le travail le 1er mai. L'UNSA a pris acte de cette décision qui préserve le caractère singulier de cette journée, symbole des luttes sociales et des conquêtes des travailleurs.

Pour autant, une brèche a été ouverte avec l'autorisation pour les entreprises artisanales, relevant de la boulangerie et des fleuristes, d'employer des salariés volontaires payés double le 1er mai. L'évocation de la liberté du salarié et de l'appel à son volontariat relèvent de l'escroquerie rhétorique, le rapport entre le salarié et son employeur étant un rapport de sujétion, même chez les artisans. Seul le cadre de la législation du travail met l'employé à l'abri des pressions de son employeur. Et bien sûr, au nom de l'égalité de traitement, d'autres branches professionnelles n'ont pas manqué de réclamer l'extension de « ce droit » à leur secteur.

Si malgré les fortes pressions, le caractère spécifique de la journée du 1er mai est préservé pour 2026, la vigilance s'impose, car cet acquis symbolique reste menacé. Retraités, nous portons la mémoire du mouvement syndical, et au même titre que les actifs, attachés à la symbolique de la fête du travail.

Une bonne raison de manifester, à l'appel de l'UNSA, pour le respect du 1er mai, jour férié et chômé, ainsi que pour les droits des salariés, actifs ou retraités, 78 ans après son instauration par le gouvernement comme fête officielle du travail.

Nous vous appelons à vous mobiliser massivement le vendredi 1er Mai .

- **A Montpellier – 10h30 – Place Albert 1^{er}.**
- **A Béziers – 10h30 – Bourse du travail**

Claude Lassalvy



**POUR ACCÉDER À LA
COMMUNICATION DE L'UNSA
RETRAITES, UN LIEN À
TÉLÉCHARGER :**
<https://retraites.unsa.org/>

Le taux de pauvreté baisse-t-il lors du départ à la retraite ? Une analyse parcellaire et un peu biaisée de la DREES

Le 26 avril, a publié la DREES une analyse intitulée :

« Niveau de vie des retraités : le taux de pauvreté baisse significativement lors du départ à la retraite ». Le lecteur pressé ou le commentateur avide de scoop en déduiront une évidence, les retraités sont plus riches, ou moins pauvres, que les actifs. Cette information, aussi brutale que contre-intuitive est-elle fondée. Formellement oui, mais uniquement en se focalisant sur deux années, celle qui précède la retraite, et celle qui survient immédiatement après le départ à la retraite.

Explications :

L'analyse de la DREES

L'étude porte sur des données de 2020, et elle compare le taux de pauvreté, l'année avant le départ à la retraite, et l'année après le départ à la retraite.

12,4 % des salariés, en activité ou pas, disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté l'année précédant leur départ à la retraite, et ce taux s'abaissait à 8,3% la première année de retraite. Factuellement vrai.

Les chiffres de l'Assurance retraite :

Mais, pour la même année 2020, l'Assurance vieillesse avait produit une enquête qui définissait les données suivantes :

A la veille de la retraite :

56% des salariés travaillaient,

12% étaient au chômage,

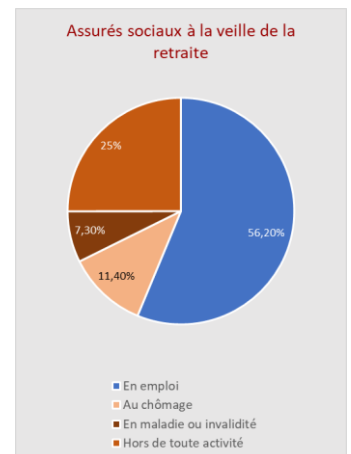
7% en invalidité,

Et 25% ni en emploi, ni au chômage, n'avaient validé aucun trimestre l'année du départ à la retraite.

S'ajoute également, la situation des salariés en emploi à la veille de la retraite.

Souvent exposés à des périodes de chômage, ils ont parfois été contraints d'accepter des temps partiels non choisis, des emplois inférieurs à leur qualification et moins bien rémunérés que les emplois qu'ils occupaient antérieurement.

Dans le privé, où la retraite est calculée sur les salaires portés au compte les 25 meilleures années de la carrière, il est peu fréquent que les « meilleures années soient les dernières de la carrière d'activité.



Tous ces éléments confirment un sas de précarité pour les salariés l'année précédant le départ à la retraite, on l'avait dénoncé, à l'époque ! C'est ce qui explique un taux de pauvreté plus élevé l'année précédant la retraite. Ce sas de précarité résulte du sous-emploi des seniors, du refus du patronat d'adapter les fins de carrière, et de conditions de travail qui esquivent les salariés, avec comme corollaire, la croissance des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Il s'est aggravé au fil des différentes réformes repoussant l'âge d'ouverture des droits à pension, et la précarité à la veille de la retraite augmenterait encore, si, comme nous le promettent certains économistes libéraux, et quelques politiciens prétendants à la course à l'Elysée, il n'existe d'autre solution pour garantir la pérennité de notre système des retraites que de repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans.

Qu'en est-il du taux moyen de pauvreté chez les retraités.

L'étude de la DREES ignore un fait, c'est l'érosion des pensions au fil de la vie de retraités. Au bout de 10 ans de retraite, le taux de remplacement par rapport au revenu d'activité a baissé de 5 à 10% selon les catégories. Plus on vieillit plus la pension perd de sa valeur.

Le nombre de retraités sous le seuil de pauvreté atteint aujourd'hui 11% et pas 8,3% comme on pourrait le comprendre dans l'analyse de la DREES. 11%, c'est à peu près 2 millions de retraités pauvres, et pauvres de manière irréversible.

Pire, en 10 ans, le taux de pauvreté chez les retraités est passé de 8 % à 11 %, soit 700 000 pauvres de plus dans la population des retraités et personnes âgées.

Voilà quelques données qui permettent de relativiser l'analyse de la DREES. Alors non, dans l'ensemble le niveau de vie des retraités n'est pas supérieur à celui des actifs.

En moyenne, la pension garantit aux retraités 75 % de leur revenu moyen en activité. Et un retraité dispose après son départ à la retraite d'un niveau de vie correspondant à 91% du niveau de vie dont il disposait en activité. Ce sont aussi des chiffres qui figurent dans l'analyse de la DREES mais que l'on a oublié de mettre en exergue.



Les derniers ministres qui se sont succédé à Bercy mettaient au compte de leurs mérites une lutte déterminée contre l'inflation. Il est vrai que pendant plusieurs mois la France affichait une hausse très contenue de ses prix à la consommation.

Après quatre semaines de guerre menée par les USA et Israël contre le régime des mollahs, l'inflation repartait à la hausse.

Alors qu'en février, l'inflation mesurée sur un an par l'INSEE se limitait à 0,9%, fin mars 2026, elle atteignait 1,7%. Cette hausse de l'inflation s'expliquerait par le fort rebond des prix de l'énergie (+7,3 % sur un an après -2,9 % en février), en particulier de ceux des produits pétroliers.

Les prix de l'alimentation affichent pour l'instant une légère baisse, mais l'impact de la crise énergétique risque de se faire ressentir à moyen terme. Les agriculteurs sont de gros consommateurs de gazoil non routier (GNR) dont les prix s'envolent. Il en est de même pour les pêcheurs.

L'agriculture conventionnelle a d'importants besoins d'engrais à base d'azote et ces matières transitaient majoritairement par le golfe Persique. Le blocus du détroit d'Ormuz, s'il se prolonge, ce qui risque d'être le cas malgré les rododromes de Donald Trump, va empêcher les livraisons d'engrais de manière durable et avoir une répercussion sur l'augmentation des prix des produits alimentaires, particulièrement sur les produits à base de céréales.

Les métiers du soin et de l'aide à la personne, victimes de l'augmentation des carburants

Certaines professions sont particulièrement affectées et parmi celles qui ont un impact sur le quotidien des personnes âgées figurent tous les métiers du soin et de l'aide à la personne.

On pense bien sûr aux infirmières libérales, dont l'indemnité kilométrique limitée à 50 centimes du kilomètre est loin de couvrir les frais réels à l'heure où le litre d'essence ou de diesel dépasse les deux euros.

Les incitations à l'électrification du parc automobile et les aides improvisées sous forme de location de véhicules électriques ne constituent qu'un pis allé.

C'est encore pire pour les personnes assurant les services d'aides à la personne, dont les rémunérations sont gelées depuis quatre ans. Même si l'indemnisation des déplacements professionnels vient de passer de 38 à 40 centimes par kilomètre, la mesure ne compense pas la hausse des carburants. Pour ces personnes qui travaillent souvent à temps partiel, mais avec des amplitudes horaires démesurées, les déplacements font partie du quotidien, avec d'énormes contraintes pour les personnes qui interviennent en zone rurale. Pour ces personnels, le véhicule électrique est totalement inaccessible, car ils (sur)vivent souvent à la limite de la précarité. La voiture qui leur permet d'assurer les déplacements imposés par leur profession est plus souvent un diesel âgé d'une bonne vingtaine d'années qu'un véhicule électrique dernier modèle.

Pour les personnes âgées, l'impact de l'inflation sera multiple :

- renchérissement des coûts de chauffage, alors que la précarité énergétique est une triste réalité pour les retraités modestes,
- renchérissement des produits alimentaires,
- dégradation des soins à domicile et des services à la personne, du fait de la plus grande précarité des personnes qui les assurent.
- répercussion sur le coût des services.
- répercussion sur le coût de la santé, avec un risque d'augmentation des cotisations de complémentaires santé.

Préserver le pouvoir d'achat des retraités

L'un des enjeux du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale sera de garantir le maintien du pouvoir d'achat des retraités dans un contexte inflationniste. Si l'inflation dépasse les 2% sur l'année dans les mois à venir, il s'agira pour les retraités d'un signal d'alerte pour obtenir la revalorisation des pensions au niveau de l'inflation mais aussi la compensation des pertes de pouvoir d'achat générées par le delta constaté entre l'évolution des prix et le niveau de revalorisation accordé aux retraités en janvier.

N'oublions pas qu'en novembre 2025, les pensions des régimes complémentaires obligatoires AGIRC ARRCO ont été gelées du fait de l'intransigeance du MEDEF et du caractère irréaliste de ses propositions.

Avec une inflation qui tend vers les 2%, une mesure s'imposerait pour préserver le pouvoir d'achat des 14 millions de retraités relevant de ces régimes de retraite. D'autant que les réserves dont dispose le régime complémentaire sont largement suffisantes pour financer une revalorisation de ces pensions complémentaires.



L'UNSA et 32 organisations nationales associatives et syndicales se sont unies en 2025 pour porter le respect des valeurs républicaines de fraternité, de solidarité, d'ouverture à l'autre et de liberté de conscience face au projet de société de l'extrême droite.

Dans un contexte où des élus promoteurs d'idées véhiculant la xénophobie, l'exclusion et la haine de l'autre, ont été portés à la tête d'un certain nombre de communes, particulièrement dans notre région, les militants de l'UNSA, et parmi eux les retraités, doivent avoir à cœur de défendre et de promouvoir les valeurs de solidarité, de fraternité, de refus de l'exclusion et des discriminations, qu'elles soient fondées sur l'origine, la couleur de peau, les préférences sexuelles, le sexe ou tout autre critère arbitraire

1000 et un territoires de fraternité c'est quoi ?

Ce sont 41 organisations nationales associatives et syndicales regroupant des millions de personnes sur les territoires, qui se sont unies pour :

Redonner l'espoir en la fraternité, l'égalité et la liberté aux habitantes et habitants de notre pays face au projet de société mortifère et rétrograde de l'extrême droite.

Mettre en lumière les valeurs positives portées au quotidien par nombre de projets sur les territoires qui témoignent d'une réalité toute autre que celle, anxiogène, véhiculée par des médias proches de l'extrême droite ou complaisants à l'égard de ses raisonnements simplistes.

Fédérer sur un même temps et en des lieux multiples les initiatives collectives porteuses de solidarité et de vivre ensemble opposées au repli sur soi et à la haine de l'autre.

En totale indépendance vis-à-vis des partis politiques du champ républicain — qui ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques publiques s'attaquant aux causes profondes de la montée de l'extrême droite — les actrices et acteurs de la société civile regroupés dans ce mouvement, s'engagent, dans la diversité des parcours, à unir leurs énergies leurs énergies pour :

- Impulser, fédérer, soutenir sur des territoires des initiatives collectives d'habitantes et d'habitants porteuses de fraternité.
- Donner à voir la diversité, la richesse, la complémentarité de ces initiatives collectives : rencontres sportives, productions culturelles, concerts, actions flash, débats, formations, expression dans l'espace public et auprès des entreprises, banquets citoyens, cahiers de doléances, actions éducatives...
- Accueillir de nouvelles actrices et de nouveaux acteurs de la société civile afin d'étendre la dynamique en 2026 et 2027.

Les organisations signataires de l'appel :





OSE 2050 (Ose pour la santé et ses évolutions) est un programme d'anticipation stratégique national qui vise à explorer les futurs possibles de l'offre de santé à l'horizon 2050. Il s'agit d'une initiative partagée la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), l'Agence de l'Innovation en Santé (AIS) et les Hospices Civils de Lyon (HCL).

Pourquoi cette initiative ?

Notre système de santé est appelé à répondre à de multiples défis, vieillissement de la population et augmentation des maladies chroniques, problèmes de financement, engorgement des services, difficultés d'accès aux soins.

Pour répondre à ces défis, le recours au numérique et à l'intelligence artificielle peut être considérés comme un moyen, mais risque d'entraîner de multiples ruptures dans les habitudes de pratiques de soins.

La méthodologie

Le programme OSE 2050 a lancé une première phase de consultation citoyenne entre le 23 mars et le 5 avril pour recueillir les attentes, les besoins, les craintes et les espoirs du public sur l'impact du numérique. Même si c'est la règle de l'exercice, certaines perspectives proposées dans le questionnaire laissent présager une médecine déshumanisée et posent la question de la protection des données de santé stockées dans des espaces trop vulnérables.

Deux exemples de propositions :

Prévenir ou ne pas savoir ?

- Je suis prêt ou prête à être suivi(e) en continu par des outils technologiques pour détecter les risques avant même d'être malade*
- Je préfère consulter un professionnel de santé quand j'en ressens le besoin, sans surveillance constante, quitte à être en réaction plutôt qu'en anticipation*

Mes données

- Je suis prêt ou prête à partager mes données de santé (y compris à des acteurs privés) si cela améliore la prise en charge de tous*
- Je privilégie la propriété stricte de mes données de santé, même si cela peut limiter certaines avancées médicales*

Une deuxième phase du 27 avril au 13 mai aura pour finalité de recueillir les choix sur ce qui doit guider l'usage du numérique en santé dans le futur.

La restitution de l'enquête aura lieu en octobre 2026.

Notre avis :

Si l'initiative est intéressante et le premier questionnaire assez bien construit, on peut s'interroger sur la diffusion de l'enquête. L'ARS Occitanie l'a transmise aux CDCA, qui l'ont relayée (du moins dans l'Hérault) assez tardivement (message envoyé à le 3 avril alors que l'enquête se clôture le 5). Quel public a été réellement sollicité ? Combien de participants ont-ils pu répondre dans les délais ? Faut-il avoir participé à la première phase de l'enquête pour répondre au deuxième questionnaire ? Autant de questions qui mériteraient d'être posées.

L'intrusion du numérique et de l'intelligence artificielle dans le médical peut présenter des avancées qualitatives en termes de soin, notamment dans la lecture de l'imagerie médicale. Elle peut aussi conduire à une déshumanisation de la médecine, voire à un désinvestissement des praticiens, ceux-ci se contentant de transmettre à l'IA les symptômes du patient pour attendre en retour un diagnostic et un traitement. Tout cela pourrait dessiner un futur inquiétant, qui pourrait s'imposer à nous, dans le contexte de crise et de difficultés d'accès aux soins auquel nous sommes confrontés.

A propos de la sécurité numérique des données de santé:

On a tous, à la réception d'une analyse médicale, lancé une recherche sur internet pour décrypter un langage médical trop souvent ésotérique pour le patient lambda. Il peut arriver assez rapidement, au bout de quelques clics, que vous tombiez sur un site qui vous propose, aimablement et gracieusement, de vous fournir une analyse détaillée de vos résultats, à la simple condition de scanner le bilan du laboratoire.

Attention danger ! C'est le meilleur moyen de livrer à un site inconnu tout un tas de données confidentielles vous concernant : date de naissance, adresse, n° de Sécu, coordonnées de votre généraliste, lesquelles vont se trouver à la vente sur le « dark web » pour de futurs usages frauduleux. Selon l'adage, « Quand c'est gratuit, c'est toi le produit ! ».

Alors patientez pour connaître l'exploitation de vos données et faites confiance à votre médecin.

Protection sociale : des retraités bien couverts par les complémentaires santé, mais à quel prix ?



Le dossier de la DREES sur les complémentaires santé, paru le 1^{er} avril, dénonce à juste titre le fait que les personnes sous le seuil de pauvreté sont moins souvent couvertes par une complémentaire santé. Par contre, il passe sous silence la charge financière croissante que représente leur cotisation aux Organismes Complémentaires de l'Assurance Maladie pour les personnes qui se sentent obligées de souscrire une telle garantie, particulièrement les retraités. Ceux-ci sont, plus que les jeunes générations, exposés aux aléas de santé et rappelons qu'ils assument l'intégralité du financement de leur protection complémentaire, contrairement aux actifs dont les cotisations sont en partie prises en charge par les employeurs.

Une large proportion de retraités disposant d'une complémentaire santé

Selon l'étude de la DREES, 91% des retraités disposaient en 2023 d'une couverture santé complémentaire individuelle. 6% étaient couverts par une Complémentaire Santé Solidaire gratuite ou contributive. Seulement 3% ne disposaient d'aucune couverture complémentaire. 3% des retraités, c'est tout de même plus de 500 000 personnes exposées à une certaine précarité médicale.

Des complémentaires santé de plus en plus incontournables.

Alors qu'en 1960, seulement un tiers des Français disposaient d'une assurance maladie complémentaire, la proportion est passée à deux sur trois au tournant des années 80 du siècle dernier pour atteindre 96.6% en 2023.

Les causes : Vers 1960 l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) assurait l'essentiel des frais de santé. Le ticket modérateur était alors limité à 20% et les dépassements d'honoraires étaient une pratique peu courante.

Dès 1980, avec la crise du financement de l'Assurance Maladie, les frais non pris en charge par l'AMO sont devenus de plus en plus importants, et les transferts vers les complémentaires santé ont constitué une tendance lourde et durable.

Si chez les plus jeunes, moins confrontés à la maladie, le renoncement à la couverture santé complémentaire peut s'expliquer lorsque des arbitrages budgétaires difficiles s'imposent, il en va tout autrement pour les seniors. Quoi qu'il en coûte, ils s'efforcent de financer une complémentaire santé, pour se mettre à l'abri de difficultés matérielles lorsque surgissent des pépins de santé imprévus. D'où un taux de couverture particulièrement élevé.

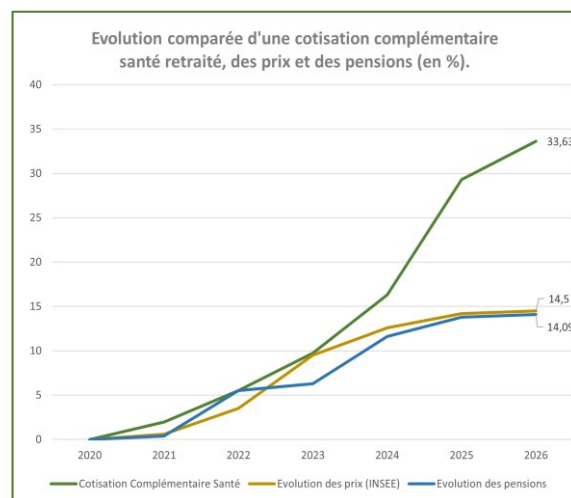
Des contrats plus coûteux et moins protecteurs

Presque exclusivement couverts par des contrats individuels, les retraités sont moins bien protégés et acquittent des cotisations généralement plus élevées que les actifs, cotisations dont ils assument l'intégralité rappelons-le. De plus, au prétexte du coût croissant des frais de santé, leurs contrats connaissent une progression des tarifs largement supérieure à l'augmentation des prix et à la progression des pensions.

A titre d'exemple, nous présentons les majorations de cotisations appliquées par une puissante mutuelle de la Fonction Publique à l'un de ses adhérents dont le profil est assez représentatif des retraités de sa profession (retraité âgé de 65 ans en 2020).

Ce graphique témoigne de l'importante distorsion entre l'évolution des tarifs d'une part et l'évolution des prix et des pensions en euros courants d'autre part sur la même période.

Même en ajoutant foi à l'argument de la Mutualité Française qui affirme que les coûts de santé ont progressé de 4% par an depuis la crise du COVID, on pourrait admettre une augmentation de 20% des cotisations, mais beaucoup plus difficilement de 33.6% ! Fort heureusement toutes les mutuelles ne pratiquent pas la même évolution des tarifs.



Notre avis

Pour enrayer ces dérives fortement préjudiciables au pouvoir d'achat des retraités, des mesures s'imposent :

Notre avis :

- Limiter les transferts des charges du régime obligatoire vers les organismes complémentaires.
- Refuser les majorations de cotisations établies selon des critères d'âge qui contreviennent au principe de solidarité intergénérationnelle.
- Encadrer les tarifs des contrats individuels appliqués aux retraités pour tenir compte de l'évolution des prix, et de l'évolution des pensions.
- Faciliter l'accès à la Complémentaire Santé Solidaire contributive pour les aux retraités.
- Ouvrir une réflexion pour une participation de l'État au financement de la complémentaire santé des retraités, financement qui pourrait prendre la forme de crédit d'impôt.



Prélèvements bancaires abusifs

Qu'entend-on exactement par prélèvement bancaire abusif ?

Il peut s'agir d'un prélèvement pour un abonnement auquel vous n'avez jamais consenti et que vous découvrez un matin sur votre relevé bancaire. Ou d'un prélèvement que vous avez autorisé mais qui ne correspond pas à la somme convenue.

Que faire en cas de prélèvement anormal

* Premier conseil : bien contrôler vos relevés bancaires, car nul n'est à l'abri d'un prélèvement abusif et lorsque cela ce produit, il faut pouvoir agir vite auprès votre banque sous peine de ne pas être remboursé.

* En cas de prélèvement anormal sur votre compte bancaire, demandez à votre banque de bloquer le prélèvement. Vous devez également contester rapidement l'opération auprès de votre banque. S'il s'agit d'une opération à laquelle vous n'avez jamais consenti (prélèvement non autorisé) vous disposez d'un délai de 13 mois à compter du débit pour contester l'opération (article L133-24 du code monétaire et financier).

* Il est également possible de contester une opération autorisée à certaines conditions :

- l'autorisation de paiement n'indique pas son montant exact;
- le montant de la somme débitée dépasse ce à quoi vous pouviez légitimement vous attendre.

Dans ce cas l'opération doit être contestée dans un délai de 8 semaines à compter de la date du débit de l'opération de paiement (article L133-25 III du code monétaire et financier). La banque dispose alors de 10 jours ouvrables suivant la date de réception de la demande pour effectuer un remboursement.

Les obligations de la banque :

En cas de prélèvement non-autorisé la banque doit immédiatement rembourser le montant de l'opération et rétablir le compte en l'état où il se serait trouvé si l'opération de paiement n'avait pas eu lieu (article L133-18 du code monétaire et financier).

Ainsi, la banque sera tenue de rembourser les éventuels frais de découvert et d'incidents de paiements (agios, rejet de chèque).

Quel que soit le montant prélevé sans votre accord, sachez que vous avez des droits et que la banque a des devoirs : n'hésitez pas à vous manifester auprès de votre conseiller bancaire.

Cet article provient de la publication de l'ADEIC, association de défense d'éducation et d'information des consommateurs, qui entretient des liens privilégiés avec l'UNSA.



L'ADEIC peut vous aider en cas de litige

Pour tout savoir sur l'ADEIC :

<https://www.adeic.fr/?playlist=95c993b&video=704503f>

1^{er} mai : les conseils avisés de M. Tanguy

Jean-Philippe Tanguy, ça vous parle ?

C'est le « Monsieur économie du Rassemblement National », accessoirement député de la Somme. Ce personnage a tendance à investir de façon permanente les plateaux télé et les ondes pour nous servir, avec un débit de mitraillette, ses avis sur tout... et le reste !

Dernièrement, le sujet qui l'a beaucoup occupé, c'est le 1^{er} mai. Non pour assurer la défense de la fête du travail, mais pour en contester le caractère chômé applicable à tous les salariés.

Ce faisant, il volait au secours de Gabriel Attal, qui souhaitait déposer un projet de loi allant dans le même sens, et même faire voter une motion de rejet privant ainsi la représentation nationale d'un débat sur la remise en cause du caractère chômé du 1^{er} mai.

L'argument choc de M. Tanguy : avant d'embrasser la carrière politique, ce monsieur aurait été employé comme serveur de restaurant ! Il nous explique, urbi et orbi, à quel point il était ravi de travailler le 1^{er} mai parce qu'il était payé double. Et nous assure, fort de son expérience, que tous les salariés de France et de Navarre rêveraient de pouvoir l'imiter.

Au passage, il stigmatise les syndicats qui ignoreraient tout de ce qui se passe dans les petites entreprises, et serait prêt à prodiguer ses conseils.

A l'UNSA, on ne l'a pas attendu pour accompagner les salariés des TPE, et les informer sur leurs droits, y compris celui de refuser de travailler le 1^{er} mai.

Dans le même temps, Mme Le Pen s'invitait à la table de MM Pouyanné, patron de Total, Arnault, patron de LVMH et de Mme Mac Gregor, patronne d'Engie. Dans le même temps, le président du RN, le fringant M. Bardella, allait pérorer devant un cénacle du MEDEF, qu'il séduisait par son esprit « ouvert au monde de l'entreprise ».

Tout cela pour vous dire que si vous cherchez des avis éclairés pour la défense des salariés, ce n'est peut-être pas à la porte de M. Tanguy qu'il faut aller cogner, au risque de s'exposer à de graves déconvenues.

Mieux vaut la jouer classique et défendre ses droits, ses conquits sociaux dans la rue, au côté des organisations syndicales. Le 1^{er} mai par exemple. Bon vous ne serez pas payé double, mais vous serez payé quand même ! Et sans avoir bossé ! C'est ça, le 1^{er} mai férié, chômé et payé. Et on y tient !

C.L.



L'accident de Tchernobyl est une catastrophe nucléaire survenue le 26 avril 1986 à la centrale nucléaire de Tchernobyl, située près de la ville de Pripjat, dans l'ancienne Union soviétique (aujourd'hui Ukraine). Il est considéré comme l'une des pires catastrophes nucléaires de l'histoire. Il pose la question de la sécurité des centrales nucléaires dans le monde.

Lors d'une expérience de sécurité au réacteur n°4 de la centrale, une série d'erreurs humaines et techniques se sont produites, qui ont conduit à une surcharge de puissance et à la rupture des canaux de refroidissement du réacteur.

L'explosion qui en a résulté a libéré une grande quantité de rayonnements dans l'environnement, libérant des matières radioactives dans l'atmosphère. Le réacteur a explosé, provoquant un incendie qui a émis de grandes quantités de particules radioactives.

Les conséquences

L'accident de Tchernobyl a entraîné la mort immédiate de deux ouvriers de l'usine et provoqué des maladies graves et des décès à long terme dus à l'exposition aux radiations de la population locale. La plupart des pompiers intervenus sur le site rapidement sont décédés d'irradiations. Les personnels envoyés pour enrayer l'incendie, les « liquidateurs » ont été exposés à des radiations létales et le nombre de décès parmi eux n'a jamais été communiqué. En outre, des contaminations radioactives se sont produites sur une vaste zone, entraînant des effets environnementaux dévastateurs et la nécessité d'une évacuation à long terme. Sur le site de Pripjat, l'installation humaine est compromise pour plusieurs milliers d'années.

Les radiations se sont répandues dans toute l'Europe et des mesures de précaution ont été mises en œuvre dans de nombreux pays pour éviter toute exposition aux radiations. En France, le risque a été sous-estimé, le ministre de l'environnement de l'époque, Alain Carignon, était aux abonnés absents et l'on a affirmé que le nuage radioactif lié à la catastrophe de Tchernobyl s'était arrêté à la frontière grâce à l'anticyclones des Açores!

40 ans plus tard, la sécurité nucléaire interrogée

La technologie soviétique des réacteurs RBMK était affectée de multiples défauts, qui sont à l'origine de l'accident. Cela n'interdit pas de s'interroger sur la sécurité de la filière nucléaire française, qui date du plan Mesmer et est aujourd'hui vieillissante. Par ailleurs les aléas climatiques, notamment les périodes de sécheresse, posent le problème du refroidissement des installations. Nous avons besoin de l'énergie nucléaire, mais la raison commande de diversifier le mix-énergétique. A Dijon en 2023, l'UNSA avait adopté cette position lors de son congrès : « L'UNSA soutient la mise en œuvre d'un mix énergétique décarboné avec un développement massif des énergies renouvelables ».

Le Alf du mois !



Bardella et le Medef : on peut compter sur le RN, le peuple sera servi

LE SAUVETAGE DE L'ÉCONOMIE



Abonnement a Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: **Françoise Morel**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34** : **Claude Lassalvy**